

bande des Six Nations s'était vu demander d'étudier si on ne pouvait utiliser d'une façon différente les édifices et la propriété de l'Institut afin que ceux-ci soient plus utiles aux résidents de cette réserve. Le Conseil de la bande a renvoyé cette question à son comité des terres.

Un fonctionnaire du ministère des terres et membre de la Réserve des Six nations a été prêté aux Comité des terres pour effectuer des études préliminaires. On me dit que les études de M. Hill ont donné lieu à un rapport intérimaire qui a été présenté au Conseil des bandes à la fin de juillet. Ce rapport préliminaire indiquait un projet d'engagement possible de la part d'organismes éducatifs et culturels de la province d'Ontario et d'organismes analogues du gouvernement fédéral, en plus de la bande. On a informé le ministre que le Conseil de bande des Six nations et son Comité des terres avaient été saisis du rapport de M. Hill.

En octobre de cette année, le Conseil des Six nations a communiqué avec le ministre lui demandant l'autorisation de prendre possession immédiatement des édifices et des biens de l'Institut Mokawk et demandant au ministère de l'aider en plus à élaborer un plan détaillé et final pour l'utilisation de ces installations. Sur la demande du ministre, on a cédé les biens à la bande en plus de fonds pour son entretien jusqu'à la fin de l'année financière. De plus, un professeur faisant partie du personnel du ministre à la

Réserve des Six nations a été prêté à la bande pour gérer la propriété et mener à bonne fin les plans en vue de l'utilisation des installations.

Le ministre s'attend de recevoir un exemplaire du plan définitif d'utilisation des biens de l'Institut Mohawk, une fois que le Conseil de bande des six Nations l'aura étudié et approuvé. Il est à espérer que le plan arrivera d'ici la fin de la présente année financière. Entre-temps, la bande peut décider d'utiliser les bâtiments à l'occasion pour certains programmes ou certaines activités.

Quand je dis que l'Institut Mohawk est l'un des plus anciens pensionnats indiens du Canada, je ne veux pas donner à entendre que les édifices et les biens immobiliers n'ont que peu de valeur. La bâtisse principale, construite en 1904, et qui contenait des chambres et des salles de classe, est un édifice solide de briques qui a été très bien entretenu. Il y a également un complexe de salles de classe beaucoup plus moderne, construit tout récemment. Il y a plusieurs autres bâtisses telles que des garages, des granges, et ainsi de suite. Le terrain comprend environ dix acres en tout, et il touche les limites de la ville de Brantford, que l'honorable député connaît sûrement. La propriété a donc une grande valeur pour la vente, la location ou comme lotissement commercial. J'espère que cela répond à la question posée par l'honorable député.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 21.)